

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 166
de M. Laurent Dietrich (DV/vl),
repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl),
demandant un état un état des lieux et une vision future
du développement durable et de ses actions**

En séance du 2 novembre 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 166 de M. L. Dietrich, repris par M. B. Altermatt, lui demandant un état des lieux et une vision future du développement durable et de ses actions.

Résumé du postulat

Le postulat rappelle qu'il y a plusieurs années, la Ville de Fribourg initiait une démarche de développement durable via l'Agenda 21 local par le biais d'un processus participatif avec la population. L'idée, qualifiée d'excellente par les postulants, avait générée une vingtaine de mesures concrètes.

Comme peu d'informations sur l'état de ces mesures ont été communiquées, les postulants demandent au Conseil communal:

- d'établir un rapport sur les actions qui étaient prévues, celles qui ont été réalisées et celles qui sont encore ouvertes ou abandonnées;
- d'établir et communiquer sa vision future de son engagement dans les trois dimensions (environnement, social et économique) du développement durable;
- de présenter les mesures concernant la sensibilisation et l'incitation de ses parties prenantes à entamer ou développer leur propre démarche, au même titre que le font d'autres villes de taille comparable (par exemple Yverdon-les-Bains).

Réponse du Conseil communal

Avant de répondre directement aux considérations relevées dans le présent postulat, le Conseil communal revient sur les raisons du report du délai de réponse et prie les postulants de l'en excuser. L'analyse de la situation qui a suivi le dépôt du postulat a mis en évidence des insuffisances, non pas au niveau de la volonté mais à celui des moyens alloués, pour atteindre l'objectif. Les principaux défauts relevés concernent la coordination, la communication et la mise en valeur des actions entreprises. En conséquence, sur la base du diagnostic établi après l'analyse, des mesures

organisationnelles ont été prises afin de réorienter la ligne directrice en matière de développement durable et d'énergie. Cette situation a nécessité un temps qui a justifié le report de la réponse et qui permet actuellement d'esquisser une vision future claire et structurée.

Sans entrer dans les détails, plusieurs points forts du programme de législature 2016-2021 définis par le Conseil communal se retrouvent dans les trois piliers formant les bases des principes du développement durable: l'économie, le social et l'environnement. Il est donc aisé d'afficher la détermination du Conseil communal en la matière en citant certains titres dudit plan de législature: cohésion sociale, développement économique ou encore environnement, qui recouvre la thématique énergétique.

Fort de cette introduction et en réponse au postulat n° 166, le Conseil communal revient sur:

- 1- L'état des lieux des mesures de l'Agenda 21 local
- 2- La situation actuelle du Conseil communal en matière de développement durable
- 3- La vision future du Conseil communal en matière de développement durable
- 4- Les mesures de sensibilisation et d'incitation que compte prendre le Conseil communal

1. L'état des lieux des mesures de l'Agenda 21 local

Le processus d'Agenda 21 local a été lancé dès l'année 2000, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers respectifs. Il a été encadré par des mandataires externes qui en ont assuré le pilotage. En fonction des thématiques recueillies dans les ateliers participatifs des quartiers, des groupes de travail spécifiques (mobilité, énergie, économie, etc.) ont été initiés. Il est ressorti de ces groupes des actions et des mesures à entreprendre, qui ont été transmises aux différents Services de la Ville.

L'analyse montre que la liste des projets met en évidence des priorités, des échéances et des difficultés de réalisation très disparates. Dans le détail, une vingtaine de projets avaient été retenus. Certains ont été réalisés entièrement, d'autres partiellement. En effet, il est assez difficile de ressortir le résultat de mesures qui sont venues se greffer à des projets qui étaient en cours.

En conséquence, sans revenir sur le détail de toutes les actions et mesures initiées, le Conseil communal propose ci-après, sur la base d'exemples, un diagnostic objectif et critique de projets réalisés et non réalisés. Ne pouvant revenir en arrière, le Conseil communal préfère aller de l'avant en s'appuyant sur l'expérience passée pour définir sa vision future en matière de développement durable.

- Les projets qui ont été réalisés

Dans la liste des propositions, on trouvait des projets concrets comme la maison de la culture à l'Ancienne Gare, l'espace Werkhof, la boîte à idées ou encore le papier recyclé. Ces projets ont été réalisés et mis en place. La notion des délais n'a pas forcément été tenue, en raison d'impératifs financiers, de ressources ou de procédures.

- Les projets qui ont été partiellement réalisés

On retrouve ici des projets dont la portée ne consistait pas uniquement en une réalisation mais en la mise en place d'une stratégie qui peut se déployer sur le long terme. C'est ainsi que les projets en relation avec la mobilité, comme la promotion du vélo en ville, le Pédibus et les mesures de modération de trafic, ont fait l'objet d'un essor manifeste. Par exemple, la création du réseau de vélos en libre-service en est une preuve. De même, les projets relatifs à la bienvenue dans les quartiers, aux places de rencontre ou aux parcours de découvertes ont fait l'objet de concrétisation. L'engagement d'une personne chargée de l'intégration, la journée des nouveaux habitants et les nouveaux parcours thématiques comme celui du WWF soutenu par la Ville le démontrent.

- Les projets qui sont encore en planification

Malgré des efforts, certains projets n'ont pas encore été réalisés mais font toujours l'objet d'un suivi en vue d'une future réalisation. On trouve ici la mesure concernant la vélo-station à la gare, qui entre dans le cadre d'un projet immobilier des CFF, ou encore les liaisons entre les quartiers, qui sont partiellement reprises dans l'idée de Fribourg (Ou)Vert et dans le PAL.

- Un projet initié et qui n'a pas eu de suite

La visite des chantiers de la ville pour les habitants. Cette mesure a été prise dans le cadre du chantier de l'Equilibre mais n'a pas fait l'objet de suite. Cette situation s'explique par l'ampleur des chantiers qui n'ont pas revêtu une aussi grande importance.

- Les projets écartés

Le projet d'aide au village d'Hormorod n'a pas démontré son caractère local. Bien que retenu, il a relevé ne pas correspondre aux attentes de l'Agenda 21 local. Le projet d'amphithéâtre a été abandonné pour des questions de bruit.

- Les projets qui n'ont pas été réalisés

On peut citer les projets relatifs à la maison de la lecture au musée Gutenberg, à la mise en place d'un éco-bonus ou encore au ticket plaisir TPF. L'explication se trouve par l'implication de tiers qui n'ont pas pu être convaincus ou intéressés par les actions souhaitées. Néanmoins, il est possible de voir des améliorations avec la mise en place de tickets combinés manifestations et transports en commun.

- Les projets particuliers qui étaient hors grilles d'analyse

Les mesures en relation avec l'énergie ou l'attractivité des transports en commun, la réflexion jeunes, les recommandations école, mobility car sharing ou véhicules à gaz ont fait l'objet d'intégration dans les programmes communaux. On peut citer le projet de livraison à domicile qui avait été abandonné et qui a été réalisé par le biais du projet d'intégration Cabamobil de service de livraison à vélo, développé par le Service social de la Ville et le SPE, en partenariat avec les commerçants du centre.

L'énoncé ci-dessus démontre manifestement que l'Agenda 21 a fait et continue de faire l'objet d'un suivi dans les projets. Par contre, le Conseil communal relève un fort défaut de coordination et de communication. En effet, le diagnostic met en évidence un travail effectué par plusieurs Services différents qui travaillent de manière opérationnelle et qui n'ont pas pris l'habitude de relayer les résultats de leur démarche. L'autre constatation a été de comprendre comment les Services pourraient relayer l'information et à qui. La question organisationnelle de l'administration communale dans le domaine du développement durable est donc mise en question.

Partant, le Conseil communal s'est attelé à réfléchir à une structure organisationnelle à même de répondre aux défauts constatés par l'analyse de la situation.

2. La situation actuelle du Conseil communal en matière de développement durable

Afin de mettre en place une organisation à même de répondre aux sollicitations en matière de développement durable qui est une des priorités du programme de législature, le Conseil communal a procédé à une réorganisation interne et à la prise de mesures concrètes qui déploieront leurs effets dès la fin de l'année en cours.

Ainsi, il a déplacé la gestion administrative de l'énergie et du développement durable du Service de l'urbanisme et architecture (ci-après UA) vers celui du génie civil qui a été renommé Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie (ci-après GCEE), auquel un Secteur énergie et développement durable a été ajouté. Les raisons de cette mesure organisationnelle ont été motivées d'une part par l'important nombre de dossiers en cours de traitement au sein du Service UA qui ne permettait pas d'accorder le suivi nécessaire, d'autre part par le volet plus technique en lien avec la question énergétique et environnementale, qui s'approchait plus de l'ingénierie que de l'architecture.

Sur la base de cette décision, un audit interne du Service GCEE a mis en évidence la composition très organisationnelle au détriment de l'aspect stratégique et de la coordination et à la communication en matière de développement durable. Le nouveau secteur s'attachera donc à définir une stratégie en matière d'énergie et de développement durable, qui sera discutée avec les différents Services de la Ville, cautionnée par les commissions de l'énergie et du développement durable qui seront à mettre en place avant la fin de l'année et enfin approuvée par le Conseil communal.

Pour garantir un fonctionnement optimum de ce nouveau secteur transversal, le Conseil communal s'est donné les moyens de ses ambitions. En effet, encore une fois, le manque de ressources à disposition explique une partie des défauts constatés. Par conséquent, le Secteur énergie et développement durable sera composé:

- d'un responsable orienté énergie qui travaillera à 80%. Ce poste n'avait pas été repourvu à la suite de la démission de la Chargée du développement durable et de l'énergie, il était remplacé par des mandats externes qui ne permettaient pas d'assurer la coordination interne mais qui assuraient le suivi de certaines mesures. Cette personne a été nommée et commencera son activité au mois de septembre 2017;
- d'une personne chargée du développement durable et des problèmes environnementaux. En effet, il est ressorti que les problématiques en lien avec l'assainissement des sites et sols pollués ou encore du bruit avaient été rattachées au Service GCEE sans que de nouvelles

ressources n'aient été prévues. De plus en plus exigeantes, en fonction des bases légales et des connaissances techniques à maîtriser, un apport interne était nécessaire. Une personne a donc été engagée à 60% pour ces tâches dès le début juin 2017 sur la base d'un contrat de droit privé et qui sera repris en considération dans le cadre du budget d'investissement 2018;

- d'une personne à 50% s'occupant actuellement de la problématique des déchets au sein du Secteur de la voirie. Ses tâches ne varieront pas beaucoup mais son apport sera plus valorisé au niveau stratégique et non subordonné à l'opérationnel;
- d'un support en secrétariat supplémentaire estimé à 50% pour ce Secteur. La personne ne se bornera pas uniquement à des tâches administratives mais participera également à l'information et à la sensibilisation. Ce poste fera l'objet d'une demande dans le cadre du budget de fonctionnement 2018. Dans l'attente, la personne a été engagée sur la base d'un contrat de droit privé.

La réorganisation évoquée ci-dessus démontre la volonté du Conseil communal de mettre en place des mesures rapides afin de remédier aux défauts organisationnels évoqués ci-dessus.

3. La vision future du Conseil communal en matière de développement durable

L'organisation définie au point précédent pourra déployer son efficacité rapidement. La nécessité d'intervenir dans les meilleurs délais était notamment dictée par l'impératif de mettre en place un plan directeur des énergies devant accompagner la révision du Plan d'aménagement local.

Dès lors, la stratégie se basera fortement sur le tableau de bord ressortant du label Cité de l'énergie. Les mesures liées à l'énergie et au développement durable pourront alors être mises en valeur et explicitées à l'interne comme à l'externe. Le nouveau secteur de la communication travaillera de façon concentrée avec les responsables, afin de bien maîtriser l'information qui fait défaut actuellement.

Deux commissions distinctes, l'une pour le développement durable, l'autre pour l'énergie, devront être nommées avant la fin de l'année.

La promotion du pilier économique du développement durable pourra être traitée par la nouvelle responsable du développement économique.

4. Les mesures de sensibilisation et d'incitation que compte prendre le Conseil communal

Avant tout, le Conseil communal mise sur l'exemplarité de la collectivité publique et sur la communication. En conséquence, les efforts ciblés et entrepris en relation avec le tableau de bord du label Cité de l'énergie permettront de mettre en place une meilleure communication entre l'autorité et la population. De plus, de nombreux projets ou adhésions à des concepts sont à l'étude, afin de définir les orientations de la Ville. Ils concernent aussi bien des domaines techniques que des systèmes indicateurs ou encore l'adhésion à des concepts comme le Fair trade town.

Le postulat n° 166 est ainsi liquidé.